



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1440

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **SA Aéroports de Lyon - Désignation du représentant de la Communauté urbaine de Lyon**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

**Rapporteur : Monsieur Bousson**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

**Absents non excusés :** Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

**Séance publique du 26 avril 2010****Délibération n° 2010-1440**

commission principale : développement économique

objet : **SA Aéroports de Lyon - Désignation du représentant de la Communauté urbaine de Lyon**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Le conseil de surveillance de la SA Aéroports de Lyon*

Le Conseil de surveillance de la SA Aéroports de Lyon est composé de 15 membres. Les 8 représentants de l'État, actionnaire majoritaire, sont nommés par décret. Les quatre représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (25 % du capital) sont désignés en assemblée générale sur proposition de la CCI. Chacun des représentants de la Région, du Département et de la Communauté urbaine de Lyon (5 % du capital chacun) sont également désignés en assemblée générale pour une période de trois années, sur proposition de la collectivité ou de l'établissement public concerné.

Outre ses fonctions de contrôle permanent qui lui permettent notamment d'opérer les vérifications qu'il juge opportunes et de se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de ses missions, le Conseil de surveillance donne au Directoire son autorisation préalable concernant :

- l'adoption du plan stratégique,
- l'adoption du plan pluriannuel d'investissements,
- l'adoption des contrats pris en application de l'article L 224-2 du code de l'aviation civile,
- l'adoption du budget annuel ainsi que le programme annuel d'émission d'emprunt,
- l'acquisition ou l'engagement à acquérir ou à disposer, à titre onéreux ou gratuit, de toute entreprise, tout fonds de commerce, tout ou partie des titres d'une société ou toute participation dans un groupement,
- effectuer tout investissement d'un montant supérieur à 10 % du chiffre d'affaires (CA), réalisé par la société au cours de l'exercice précédent,
- effectuer toute dépense de quelque sorte que ce soit, d'un montant supérieur à 5 % du chiffre d'affaires, réalisé par la société au cours de l'exercice précédent et qui n'aurait pas été prévu au budget annuel.

*La désignation d'un représentant de la Communauté urbaine de Lyon*

Les membres du Conseil de surveillance de la SA Aéroports de Lyon ont été désignés en mars 2007 par l'assemblée générale de la SA Aéroports de Lyon pour un mandat de trois ans. Ces mandats venant à expiration au lendemain de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes et qui se tiendra le 6 mai 2010, il convient de proposer à cette assemblée générale des actionnaires un représentant permanent de la Communauté urbaine au Conseil de surveillance de ladite société ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

#### **DELIBERE**

**Désigne** monsieur Gérard Collomb comme représentant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du Conseil de surveillance de la SA Aéroports de Lyon pour une période de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2012.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**